



Communauté  
de communes

LACO  
ORTHEZ

PREFECTURE  
Pyrénées-Atlantiques

- 1 MARS 2022

Courrier ARRIVE

Service :



Commune de  
LABASTIDE  
MONRÉJEAU

COMMUNE DE LABASTIDE-MONREJEAU  
(PYRENEES ATLANTIQUES)

## PLAN LOCAL D'URBANISME

---

### NOTICE EXPLICATIVE RELATIVE A L'ABROGATION DE LA CARTE COMMUNALE

Projet de P.L.U. arrêté le 02/03/2021  
Enquête publique complémentaire du 15/11/2021 au 16/12/2021  
P.L.U. approuvé le 28/02/2022

Le Maire,  
Jean-Simon Leblanc



Pour rappel, la commune de Labastide-Monréjeau est actuellement dotée d'une carte communale approuvée par délibération du Conseil Municipal du 25/02/2014 et co-approuvée par arrêté préfectoral du 15/04/2014.

La carte communale en vigueur est consultable en mairie et sur le site de la CCLO (<https://www.cc-lacqorthes.fr/vivre-et-habiter/me-loger-renover-construire/les-contraintes-durbanisme/rechercher-un-document-durbanisme>)

Un Plan Local d'Urbanisme (PLU) est en cours d'élaboration sur la commune :

- Délibération de prescription du P.L.U. le 02/02/2016
- Délibération d'arrêt du P.L.U. et bilan de la concertation le 02/03/2021
- Enquête publique du 06/09/2021 au 07/10/2021

Suite à cette enquête publique, le commissaire enquêteur a notamment mentionné l'absence d'information au moment de l'enquête publique de l'abrogation à venir de la carte communale. C'est donc l'objet de cette enquête publique complémentaire.

L'approbation, après enquête publique, du Plan Local d'Urbanisme par le Conseil Municipal, emportera l'abrogation de la carte communale.

L'abrogation de la carte communale devra être également actée par arrêté du Préfet.

#### **Précision sur l'évaluation environnementale :**

A noter que l'impact sur l'environnement de l'abrogation de la carte communale est favorable étant donné qu'elle permet la mise en place d'un nouveau document d'urbanisme (P.L.U.) plus cohérent avec les dernières évolutions réglementaires et notamment :

- Modération de la consommation de l'espace : près de 3 ha d'espaces constructibles dans la carte communale ont été reclassés en zone A ou N dans le nouveau PLU,
- La trame verte et bleue est traduite via un zonage spécifique (boisements, bordures de cours d'eau, identification des éléments à enjeux dans les O.A.P., ...),
- Le règlement écrit instaure un coefficient de non-imperméabilisations (40% minimum de l'unité foncière) dans toutes les zones urbaines.
- ...

Le P.L.U. de Labastide-Monréjeau a été soumis à évaluation environnementale. A ce titre, la MRAE a rendu un avis le 18/03/2021 (recommandations prises en compte dans le document « avis des PPA »).